



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Rédacteur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Nouvelles contradictoires au sujet de l'état de santé de Notre Saint-Père le Pape Pie IX.—Importance des fabriques de sucre de betteraves en France, en Prusse, en Belgique, en Autriche et en Russie; leur développement en France; encouragement que l'on accorde aux cultivateurs qui cultivent la betterave.—Avantages qu'il y aurait d'établir cette industrie dans toutes les Provinces de la Puissance du Canada.—Lettre de M. le Colonel Rhodes au sujet de ces manufactures.—Correspondance concernant la culture de la betterave, d'un correspondant au *Globe* de Toronto.—Nécrologie : M. Ludger Casgrain, fils de M. Auguste Casgrain de la Rivière Ouelle, décédé au Collège de Ste. Anne.

Causerie Agricole : L'art de dompter les chevaux.

Sujets divers : Appréciation de l'Ecole d'agriculture de Ste. Anne, par le *Journal d'Agriculture*.—La crapaudine chez le cheval.—Destruction des vers chez le cheval.—Ne vendez pas le meilleur animal de votre troupeau.—Valeur en engrais d'un cheval mort.—La fiente de volailles comme engrais.—Quels sont ceux qui réussissent le mieux dans l'élevage des animaux? Danger des mors de bride gelés.—Une bonne vache en vaut deux médiocres.—Cheval ayant pour habitude de sortir sa langue.

Choses et autres : Un cultivateur volé sur le marché Champlain à Québec; danger de mettre en circulation des papiers imitant les billets de banques.—Bonne récolte par un cultivateur de St. Séver.

Recettes : Poudre de condition.—Destruction des punaises.

REVUE DE LA SEMAINE

Le *New York Freeman's Journal*, feuille bien renseignée sur tout ce qui concerne le Saint Père, publie dans son dernier numéro, comme "premier New York," l'article suivant que nous nous empressons de reproduire :

"Nous avons presque honte de contredire les sottises et honteuses dépêches qui représentent le Saint Père, comme s'évanouissant, souhaitant la mort, étant dans un état désespéré, etc.

"Il n'y a pas un mot de vrai dans toutes ces histoires. Il est honteux pour le *Herald* de New York de permettre à son correspondant à Rome de se moquer de lui en le faisant publier de telles balivernes. Encore une fois, c'est honteux. Si le Pape était dangereusement malade nous apprendrions la nouvelle par la câble. Les agents télégraphiques à Rome qui fournissent les nouvelles à la presse quotidienne sont des menteurs exercez, et ceux qui reçoivent ces nouvelles à ce bout-ci sont des niais; voilà toute l'affaire.

"Le Saint Père souffre d'une espèce de paralysie des jambes. C'est une vieille nouvelle pour nous. La maladie n'affecte en aucune façon ses capacités mentales. Il éprouve de la douleur, mais d'après les meilleures autorités médicales, comme nous l'avons déjà dit, rien n'indique que le Pape ne puisse vivre encore plusieurs années."

— Depuis 1862, il a été plusieurs fois question d'établir des fabriques de sucre de betteraves sur le continent américain. Plusieurs tentatives ont été faites aux Etats Unis, et en quelques endroits dans la Province d'Ontario. Pour une cause ou pour une autre ces essais ont été pour la plupart infructueux; on attribue ces insuccès, d'un côté, au

PRIERE A NOS **DE PAYER**
ABONNÉS
retardataires
AU PLUS TOT.

manque de prévoyance de la part de ceux qui en avaient la direction ; et de l'autre, au défaut de connaissances sur la manière de cultiver ce légume. Là où le succès paraissait le plus promettre, à Chat-worth, Illinois, le manque d'argent, et le prix élevé de toutes espèces de produits, causé par la dernière guerre civile aux Etats Unis, a dû en faire suspendre les opérations. En ajoutant à cela, les calculs intéressés de ceux qui désiraient faire manquer ce genre d'industrie, les efforts de ceux qui avaient à cœur de les voir s'établir ont été paralysés.

Un correspondant du *Canada Farmer*, année 1864, émettait l'opinion que la betterave à sucre ne pouvait être cultivée convenablement pour la fabrication du sucre de betteraves, parce que le temps était trop court entre la maturité de ce légume, et les premiers grands froids de l'hiver. Cette opinion pouvait assurément ne pas valoir, si nous considérons qu'en Russie et en Suède on fabrique annuellement 150,000,000 livres en sucre de betteraves, quoique l'hiver soit aussi rigoureux.

Malgré les tentatives qui ont été faites aux Etats Unis et dans la Province d'Ontario, le Gouvernement de Québec a pris les moyens nécessaires pour s'assurer si de semblables manufactures pouvaient être introduites avec avantage dans ce pays.

Comme il convenait de le faire, et pour ne pas dépenser inutilement des argents à de nombreux essais dans cette culture, le Gouvernement s'est entouré des conseils de personnes ayant une parfaite connaissance dans ce genre d'industrie ; ces hommes de l'art ont donné les instructions nécessaires aux cultivateurs qui désiraient cultiver la betterave à sucre. Le résultat, comme on sait, a été des plus satisfaisants.

D'après les rapports qui ont été publiés, il n'y a aucun doute que l'exploitation des manufactures de sucre de betteraves peut se faire avec avantage et profit dans notre Province de Québec : il suffit d'y destiner un capital nécessaire et y joindre une judicieuse direction pour en assurer l'existence d'une manière permanente et lucrative.

Si l'espace nous le permettait nous pourrions publier des détails intéressants qui démontreraient à nos lecteurs les bons résultats obtenus par l'introduction des fabriques de sucre de betteraves dans plusieurs pays de l'Europe, tant au point de vue de l'industrie et du commerce qu'au point de vue agricole ; partout où ces fabriques existent, l'agriculture est florissante. A cette lecture, nous n'hésiterions pas un instant à faire même des sacrifices pour les voir s'établir parmi nous. Ces distilleries agricoles, principalement en France, ont parcouru l'échelle du progrès d'une manière si rapide qu'il est difficile de trouver une industrie qui ait acquis une importance aussi grande, surtout depuis quelques années.

Le premier pain de sucre provenant de la betterave, a été fabriqué en France en 1810, et présenté à l'Empereur par D. y ux savant chimiste de l'époque. Dans ce même pays, en 1838, il a été fabriqué six millions de livres de sucre de betteraves ; en 1840, 26 millions ; en 1850, 76 millions ; en 1857, 151 millions ; en 1869, on y comptait 470 manufactures de sucre de betteraves. La Belgique en comptait 116, et la Prusse 255. Il y a trente ans, on calculait sur une fabrication de 50,000 tonnes de betteraves à sucre pour toute l'Europe, et actuellement plus de 2,500,000 tonnes de betteraves à sucre sont livrées annuellement aux manufactures, en Suède seulement, au taux de 10 centimes par livre, prises sur le champ. En Autriche et en Russie, on calcule sur une même proportion. A Stassfurt en

Allemagne, dans une seule manufacture, on emploie 1000 ouvriers ; au même endroit, dans une autre manufacture, on y emploie 600 ouvriers ; et dans plusieurs autres fabriques de moindre importance, on y emploie 400 à 500 ouvriers. On y fabrique annuellement 6,000,000 de livres de sucre de betterave. A Stutsgard, en Allemagne, on y fabrique annuellement 65,000 tonnes de sucre.

En France, on fait de constants efforts pour en arriver à la plus grande production de la betterave à sucre, et elle y prend chaque année un plus grand développement. Les propriétaires d'une manufacture de sucre de betteraves de Nansandres (Eure, France) ont ouvert un grand concours aux cultivateurs qui livrent des betteraves à cette grande usine. La *Revue d'Economie rurale* nous apprend que les lauréats (les heureux compétiteurs) ont été les MM. Dumontier, de Claville qui ont récolté 114,000 livres par hectare (un hectare vaut un peu plus de 2 arpents) ; Goujard de Gaudreville, 106,000 livres à l'hectare ; Escalard, de St. Lige-de Rostes, 99,800 livres à l'hectare. Un concours semblable aura lieu en 1878.

Nous voyons par là qu'en France, on s'occupe non seulement à retirer de cette exploitation de gros revenus par la vente du sucre, mais on encourage par tous les moyens possibles les cultivateurs à retirer de leur terre le plus grand rendement en betteraves afin d'alimenter les manufactures.

La *Revue d'économie rurale*, numéro de novembre dernier, publie le tableau de la production et du mouvement des sucres de betteraves en France, depuis le commencement de la campagne 1877 78, jusqu'à la fin du mois d'octobre dernier. Ce tableau a été reproduit des documents officiels.

Le nombre des fabriques en activité est de 498, contre 477 en 1876. Le volume de jus obtenu atteint 26,206,666 hectolitres (un hectolitre équivaut à 25 gallons) contre 16,658,845 hectolitres en 1876. Les quantités de sucre prises en charge sont de 264,436,630 livres contre 168,171,546 en 1876, soit une différence de 96,171,550 livres pour 1877. La seule production du mois d'octobre est plus forte de 80 millions que celle du mois d'octobre 1876, et on pense qu'il y aura des excédants pour les deux mois suivants.

L'exportation des sucres a subi la même proportion : il est sorti des fabriques à destination de l'étranger 52 millions de livres de sucre, et 30 millions des entrepôts, soit un total de 82 millions.

La situation commerciale de la France a donc été beaucoup améliorée par les sucres et elle ne peut que s'améliorer. Si, d'un autre côté, la situation commerciale et industrielle de la France n'est guère satisfaisante et qu'elle va toujours en empirant, comme nous l'apprennent les journaux publiés en France, l'industrie de la betterave à sucre a dû au moins amoindrir les conséquences de cet état de choses ; car nous le savons, la culture du sucre n'a pas seulement pour avantage de produire le sucre, mais elle exerce une influence bien marquée sur la production des terres, par l'engraissement du bétail, et par l'assolement que cette culture nécessite.

Si donc, nous avons la conviction qu'une semblable exploitation peut réussir dans notre pays, nous devons y mettre la plus grande somme d'énergie possible afin d'en faciliter l'introduction au milieu de nous. Il ne faut pas seulement compter sur l'appui d'un gouvernement pour implanter cette industrie qui devra être profitable à toute la population.

Le Gouvernement de la Province de Québec ne s'est pas refusé à accorder \$7,000 par année pendant dix ans, lorsque la demande lui en a été faite ; il n'a pas hésité non

plus à dépenser une somme d'argent assez considérable pour faciliter des essais, afin de s'assurer si on pourrait manifacter le sucre de betteraves avec avantage pour le pays. Maintenant, que nous avons acquis la certitude de pouvoir réussir, non seulement les capitalistes de nos villes mais les cultivateurs à l'aise doivent concourir à l'organisation de ces manufactures qui contribueront certainement à augmenter leur bien-être; les cultivateurs, en général, doivent donc se livrer à cette culture afin d'alimenter ces fabriques.

Nous n'hésitons pas à croire que si le Gouvernement de la Province de Québec en avait les moyens, il n'hésiterait pas à payer en un soulèvement et d'avance les \$70,000 souscrits pour l'établissement d'une manufacture de sucre de betteraves. Mais le moyen d'y arriver n'est certes pas de faire la chicane à ce même Gouvernement, à propos de taxes qu'il doit nécessairement prélever pour faire face aux grandes entreprises qui sont sous son contrôle, comme on l'a fait tout dernièrement; on doit au contraire lui aider à prélever ses impôts, au lieu d'en rendre plus difficile et plus coûteuse la perception. La ville de Québec aurait certainement à y gagner de se trouver dans le voisinage d'une fabrique de sucre de betteraves, et il serait à regretter qu'il se trouvât dans cette ville des gens qui voudraient priver le Gouvernement des impôts qui lui sont nécessaires pour promouvoir les intérêts publics. L'esprit de parti ne doit pas aller jusque là, car en agissant ainsi nous compromettrions parfois les intérêts de toute une province, pour ne pas dire de tout un pays. Si parfois les œuvres éminemment utiles ne réussissent pas, la situation politique en est la cause en grande partie. Il faut de la stabilité et des garanties dans l'avenir pour que l'agriculture, le commerce et l'industrie se développent rapidement. Nos hommes d'Etat et les législateurs devraient y réfléchir; des journalistes surtout, compromettent parfois nos intérêts les plus chers, par une fautive direction, dont le mobile se trouve dans l'esprit de parti outré. Nous les voyons, pendant les luttes électorales crier *sur aux taxes*, tandis qu'ils trouveront qu'un gouvernement ne dépense pas assez en améliorations publiques.

M. le Colonel Rhodes vient de communiquer au *Morning Chronicle* de Québec, deux correspondances que nous nous faisons un devoir de publier dans la *Gazette des Campagnes*. L'une de ces correspondances, signée G, avait été publiée antérieurement dans le *Globe* de Toronto. En vue des précieux détails qu'elle contient, M. Rhodes a prié M. l'éditeur du *Morning Chronicle* d'en faire part à ses lecteurs.

M. le Colonel Rhodes, comme membre du Conseil d'agriculture de la Puissance du Canada, fera son possible, nous n'en doutons pas, pour soumettre cette question des manufactures de sucre de betteraves à l'attention du Gouvernement Fédéral et inviter celui-ci à aider à l'établissement de cette industrie dans chacune des Provinces de la Puissance. C'est une question qui doit intéresser à un plus haut degré notre Gouvernement Fédéral.

Voici les correspondances mentionnées plus haut, et traduites du *Morning Chronicle* :

M. l'Éditeur du *Morning Chronicle* :

Monsieur,

Je vous serais obligé pour la publication de la lettre incluse, signée G, au sujet de la betterave à sucre. Elle contient à peu près tout ce qui pourrait être écrit sur cette question et elle me confirme dans l'opinion que j'entretiens, savoir : que chaque gouvernement provincial devrait pourvoir à l'établissement d'une première fabrique de sucre de betteraves, et ne pas laisser à des compagnies ou des particuliers la tâche de trouver le capital nécessaire à cette première installation. Je n'ai aucun doute, qu'après quelques années d'expérience, cette industrie

pourrait être établie d'une manière permanente dans le pays.

Une manufacture de sucre de betterave pourrait ne pas réussir, n'étant pas placée dans un centre convenable; une autre, à défaut d'une bonne direction; une troisième, par le feu ou autre accident; une quatrième, par des circonstances incontrôlables parfois à la plupart des associations où l'on a à compter sur tant de causes imprévues.

La Province de Québec a la première pris l'initiative dans cette importante entreprise, et il est permis d'espérer que le Gouvernement de cette province aidera efficacement à la construction des bâtisses nécessaires à cette exploitation, sans obliger les particuliers qui ont des capitaux à les faire entrer en grande partie dans une exploitation où toute la population de la Province est intéressée.

Les cultivateurs sont en droit d'espérer que notre Gouvernement provincial devra suivre l'exemple des pays Européens auxquels le correspondant G fait allusion, et prendra l'affaire en sérieuse considération. C'est un devoir qui lui est dévolu, s'il désire doter le pays d'une exploitation aussi rémunérative que celle d'une manufacture de sucre de betteraves.

Votre obéissant serviteur,

W. RHODES,

Membre du Conseil d'Agriculture de la Puissance du Canada.

(A M. l'Éditeur du "Globe.")

MONSIEUR.—Le *Globe* du 23 octobre dernier, édition hebdomadaire, contient un article sur la "Betterave à sucre", qui est d'une grande importance, en ce qu'il traite un sujet qui ne saurait être trop apprécié non-seulement au point de vue du commerce et de l'industrie, mais aussi au point de vue des intérêts agricoles.....

Avant de corriger quelques chiffres et faits mentionnés dans votre journal, permettez-moi de vous dire que le plus grand embarras de ceux qui ont tenté l'expérience des fabriques de sucre de betteraves, est dû à ce que ce genre d'industrie n'était pas assez connu. Personne ne connaissait les obstacles qu'il y avait à surmonter, ne pouvant pas se guider sur des essais antérieurs. Si alors le Gouvernement s'était entouré d'hommes ayant une grande expérience dans la direction du sucre de betteraves, et qu'il eût tenu un compte exact des différentes opérations et des résultats obtenus, qu'il aurait pu transmettre aux intéressés, les premières manufactures de sucre de betteraves établies en Amérique auraient obtenu le même succès qu'en Europe.

Il n'y a pas eu, comme vous le dites, plusieurs douzaines de manufactures qui ont dû suspendre leurs opérations, sur ce continent; c'est tout au plus s'il y en a eu six. La première manufacture établie aux États-Unis, l'a été à Woolhampton, Etat du Massachusetts; c'est à peine si nous pouvions lui donner le nom de manufacture. Le sucre qui y a été fabriqué au prix de revient de six centins, était un sucre grossier; comme à cette époque un semblable sucre provenant de *India West*, se vendait quatre centins sur nos marchés, la manufacture a dû fermer après une année d'essai; le directeur reçut une médaille de l'Etat, par reconnaissance pour son entreprise.

La seconde manufacture de sucre de betteraves a été établie à Chattsworth, Illinois; elle a été organisée sur un plan européen, et commença ses opérations en 1861. La guerre civile qui éclata alors, déranger les calculs faits par MM. Gennert et frères qui en étaient les propriétaires. Ayant eux-mêmes réalisé la récolte de betteraves nécessaires pour alimenter leur exploitation, l'entreprise promettait beaucoup. Pour donner plus d'élan à leur entreprise, ils s'unirent à quelques capitalistes et formèrent une société à fonds commun. Mais la guerre ayant nécessité la hausse dans les différents produits, paralysa les finances de la compagnie, et après avoir marché ainsi pendant deux ans, au moyen d'emprunt d'argent, le prêteur s'empara de la manufacture, mais ne put pas continuer l'opération.

La troisième manufacture de sucre de betteraves fut établie à Wisconsin, sur une petite échelle, par des cultivateurs allemands; mais au moment où ils rencontraient leurs frais de dépense, un homme venu de Californie pour se rendre compte du fonctionnement de cette manufacture, acheta tout le mécanisme, et engagea le directeur à se rendre avec lui en Californie, et à établir une manufacture de sucre de betteraves sur une plus grande échelle. Le sol de la Californie est avantageux pour la culture de la betterave, mais les froids d'hiver ne se faisant presque pas sentir, et la betterave ne pouvant pas se conserver longtemps, la fabrication du sucre est plus difficile. Il y a actuellement deux manufactures en opération; mais personne n'y est admis, et les propriétaires tiennent à ne donner aucune information à qui que ce soit! Ces établissements dont

je viens de citer plus haut, excepté quelques expériences faites avec les machines rapportées de Chatsworth pour être installées à Freeport, Illinois, sont les seuls qui n'aient pu se maintenir sur ce continent. Quelques essais faits à Cobourg, Ontario, etc., complètent la liste des manufactures de betteraves mises en opération sur le continent américain.

Vous donnez, dans votre journal, les raisons qui ont été la cause du manque de succès dans toutes les tentatives pour l'introduction des manufactures de sucre de betteraves, sur ce continent. Permettez-moi d'émettre en opposition mon opinion basée sur une expérience personnelle. Les principales et pour ainsi dire les seules raisons qui ont été une cause d'insuccès, a été le manque d'un capital suffisant, les divers embarras pour obtenir l'argent nécessaire, ayant à payer de gros intérêts lorsque les expériences faites pouvaient nous faire espérer à un succès. Cette industrie pas plus que les autres, ne peut être introduite dans un pays, sans un capital suffisant pour les mettre en marche d'une manière rémunérative.

Ayant moi-même introduit la première manufacture de sucre de betteraves à Chatsworth, et en ayant été plus tard le directeur-gérant, je puis parler avec connaissance de cause. Je n'ai jamais pu me livrer à la fabrication du sucre, avec autant d'avantages, dans aucun pays, pendant les mois de mars et d'avril, que je l'ai fait à Chatsworth; j'ai fabriqué du sucre blanc (à grain) jusqu'au mois de mai, avec des betteraves provenant d'un sol nouvellement défoncé.

Comme je me disposais à quitter Chatsworth, le Gouvernement des États-Unis m'envoya en Europe afin d'obtenir tous les renseignements et statistiques se rapportant aux meilleures manufactures de sucre de betteraves. Vous trouverez, ainsi que tous ceux qui s'occupent de cette importante question, mon rapport officiel publié dans le "Rapport du Département de l'Agriculture présentée au Congrès des États-Unis, pour 1868."

Ce que rapporte M. l'éditeur du *Prairie Farmer* (journal agricole publié à Chicago) démontre la possibilité qu'il y a de pouvoir convertir en sucre les betteraves cultivées au Canada et aux États-Unis. Voici ce que disait cet éditeur, qui se trouvait présent dans la manufacture à sucre de betteraves, lorsque les premiers barils de sucre furent fabriqués: Il est plus difficile d'opérer la cuisson d'une chaudière de farine de blé d'Inde que de fabriquer un baril de sucre de betteraves à sucre. M. Leffroy Cull, de la *Canada Company*, de Toronto, peut vous montrer un échantillon de beau sucre fabriqué avec des betteraves canadiennes ayant subi leur ébullition dans une chaudière ordinaire.

D'après les statistiques officielles de l'Europe, quant au rendement de la betterave à sucre, si nous les comparons aux analyses qui ont été faites dans la Province de Québec, et corroborées en France et en Belgique, par des envois faits par le Gouvernement de la Province de Québec, on arrivera à reconnaître: Que le rendement de la betterave à sucre cultivée en Allemagne varie de 11 à 12 par cent; en France, depuis 9 à 12 par cent. Des milliers d'analyses faites à Québec, et corroborées en France et en Belgique, tel que je viens de le dire plus haut, ont démontré que les betteraves à sucre cultivées en Canada, et avec bien moins de soins qu'on le fait en Europe, sont supérieures par la quantité de sucre qu'elles contiennent, et égales par la pureté de sucre à celles cultivées en Allemagne, et bien supérieures à celles cultivées en France.

Plusieurs cents arpents ont été cultivés en betteraves à sucre cette année dans le comté de Waterloo, Province d'Ontario, et à St. Hyacinthe dans la Province de Québec. On rapporte que dans ces endroits le rendement a été de 13 à 28 tonnes par arpent.

Lorsque nous lisons les compte-rendus sur l'industrie de la betterave à sucre en Europe, que nous apprennent-ils? L'Autriche a prélevé sur les manufactures de sucre de betteraves une taxe de dix millions de florins (le florin vaut un peu plus de 40 centins); aussi dans le but de faire face aux éventualités qui pourraient surgir à l'occasion de la guerre entre la Turquie et la Russie, le gouvernement Autrichien a prélevé une taxe supplémentaire de dix millions de florins, soit une taxe pour cette année de vingt millions de florins que les propriétaires de ces manufactures ont déclaré être prêts à payer! Lorsqu'il s'est agi d'implanter cette industrie dans ce pays, le Gouvernement Autrichien a aidé puissamment à son établissement. Supposons que le Gouvernement Autrichien ait dépensé en tout cinq millions de florins pour aider à assurer le succès de cette industrie d'une manière permanente en Autriche, qui pourra dire qu'il n'a pas été amplement remboursé, quand il lui est permis de soutirer dans une seule année, de cette

même source, quatre fois plus qu'il a dépensé pour la mettre en état de prospérer?

Si nous pouvions garder dans le pays les millions de piastres que nous envoyons à l'étranger pour achat de sucre, n'est-il pas permis de croire que cette somme immense étant en circulation parmi nous, nous y trouverions un grand avantage?

La somme d'argent que l'on accorderait pour la confection d'un chemin de fer ayant un parcours de seize milles dans un endroit non encore défriché, serait suffisante pour aider d'une manière efficace à l'établissement et au maintien d'une semblable industrie. Qui pourrait encore nier que les revenus que la Puissance du Canada retirerait d'une industrie aussi importante, serait de cent fois plus considérable que les profits qu'elle pourrait réaliser par la confection de quelques milles d'un chemin de fer?

Il importe aussi dans cette nouvelle tentative, de ne pas faillir, car si nous succombions dans cette entreprise, nous fermerions la porte à tout jamais à une industrie aussi importante, en empêchant des capitalistes à établir d'autres manufactures de sucre de betteraves dans le pays, par l'échec qu'auraient éprouvé leurs devanciers.

Le Gouvernement de nos deux Provinces de Québec et d'Ontario étant au fait de la grande importance de cette industrie, l'appui qu'ils pourraient donner comme point de départ devrait être proportionné à son importance; un appui qui ne serait pas suffisant serait plus nuisible qu'utile en ce que cette industrie pourrait ne pas faire face aux premières difficultés toujours nombreuses dans le début. Nos gouvernements peuvent prendre toutes les précautions nécessaires pour que les argent accordés pour venir en aide à cette industrie soient convenablement dépensés.....

L'Allemagne, la France, la Belgique, la Russie et autres pays, ont aidé dans la même proportion à l'établissement des manufactures de sucre de betteraves, et dans tous ces pays, on retire d'immenses revenus par cette industrie: plus encore par la valeur que la culture de la betterave a donné au sol, que par les revenus obtenus par le rendement en sucre. La production du sol, dans tous les districts où on s'est livré à la culture des betteraves à sucre s'est accrue d'une manière prodigieuse, et conséquemment la valeur des terres a augmenté dans la même proportion; ainsi on refuse actuellement de vendre une terre \$300 qu'il y a quelques années avait été offerte pour \$50.

Actuellement, en Allemagne, on cultive les betteraves à sucre sur des terrains valant \$300 de l'arpent; les fabricants de sucre ont à payer de fortes taxes au Gouvernement; le charbon dont ils se servent coûte le double du prix que celui qu'on achète ici, et est de qualité bien inférieure; cependant ce sucre qui nous vient de l'Allemagne est expédié en grande quantité à New-York pour y être raffiné, et il arrive de ce dernier endroit au Canada pour y être consommé. Et nous hésiterions à croire qu'il serait rémunérateur de se livrer à une semblable exploitation dans notre pays!

Quand nous comparons les deux pays, presque tous les avantages sont en faveur du Canada, à l'exception de l'expérience que nous aurions à acquérir dans ce genre d'industrie. Notre climat est entièrement favorable, le sol peu coûteux et entièrement adapté à la culture de la betterave à sucre. Le chauffage est de moitié moins coûteux, et le marché est à nos portes. Supposons alors qu'avec tous ces avantages nous ayons à payer la main-d'œuvre plus cher, qui trouvera à redire que la classe ouvrière obtienne un haut prix pour son travail, lorsque, à part cela, les profits sont rémunérateurs et pour les cultivateurs et pour les propriétaires des manufactures de sucre de betteraves?

Pour ne rien dire de moins, il me paraît singulier de voir des pétitions signées dans toute une province, demandant une aide suffisante pour l'établissement d'une manufacture de sucre de betteraves, mais non par versements payables annuellement pendant dix ans.

Comme il faudrait soixante manufactures ordinaires pour fournir au Canada le sucre nécessaire à sa consommation, et que chaque manufacture aurait à employer directement deux cents hommes pendant toute la saison d'hiver, l'établissement de ces manufactures de sucre de betteraves donnerait donc de l'emploi à douze mille hommes en un temps où d'ordinaire le chômage se fait plus vivement sentir. Qui aura la témérité de dire que nos ouvriers canadiens n'ont pas besoin d'ouvrage. Nous le demandons, qui?

G.

Hamilton, 17 novembre 1877.

CAUSERIE AGRICOLE

L'ART DE DOMPTER LES CHEVAUX (Suite).

Moyen de faire tirer les chevaux qui s'y refusent — Les chevaux ne savent pas ce que c'est que de refuser de tirer. C'est nous qui le leur enseignons en les maltraitant ou en les conduisant mal.

Quand un cheval refuse de tirer, cela prévient presque toujours de ce qu'il est mal conduit, trop excité, affolé ou de ce qu'il ne sait comment s'y prendre; il est très-rare que ce soit par mauvaise volonté: il ne comprend pas, voilà tout. Ce sont les chevaux les plus ardents, les plus courageux, qui sont exposés à contracter ce défaut, et c'est toujours par la faute de leurs conducteurs. Il arrive souvent qu'il se trouve dans un attelage un cheval si ardent, que, dès qu'il entend le signal du départ, il s'élançait dans le collier sans attendre son camarade. Il n'enlève pas la charge, mais il reçoit dans les épaules une secousse douloureuse qui le force à se rejeter en arrière; il arrête alors l'autre cheval, qui se mettait en mouvement. Si le cocher continue à les laisser aller, voici ce qui se passe: le cheval lent commence à tirer, mais pendant ce temps le cheval ardent a fait un saut en avant et s'est rejeté une seconde fois en arrière; tous deux craignent alors de repartir, perdent la tête, et ne savent plus ni ce qui les arrête, ni comment enlever la charge. Alors viennent les coups de fouets et les cris du cocher, jusqu'à ce qu'il y ait quelque chose de cassé ou que par hasard la voiture s'ébranle.

Mais quelle faute chez le cocher que de battre son cheval dans ce cas!... Il n'arrivera pas une seule fois sur cinq cents que vous réussirez à corriger par des coups un cheval qui ne tire pas franchement: vous ne faites que mettre de l'huile sur le feu, et le rendre encore plus difficile pour une autre fois.

Remarquez ce que font les chevaux qui ont déjà été mal traités dans des cas semblables: dès que quelque chose va mal, ils tournent la tête et regardent en arrière. C'est simplement parce qu'ils ont été battus, et qu'ils sont inquiets de ce qui va se passer derrière eux. C'est une habitude invariable chez eux; ils regardent derrière eux comme des chevaux qui ont des coliques regardent leurs flancs; et les uns ont aussi besoin que les autres de pitié, de douceur et d'un traitement rationnel.

Il ne faut que quelques minutes pour faire repartir un cheval rebuté; il ne demande pas mieux que de tirer; il faut seulement lui montrer comment il doit s'y prendre. Jamais un cheval, dans ce cas, n'a mis entre mes mains, plus d'un quart d'heure à comprendre; souvent j'ai réussi en moins de trois minutes.

Il n'y a presque pas d'attelage, qui après s'être rebuté, ne parte franchement si vous le laissez tranquille pendant cinq ou dix minutes, comme si tout allait parfaitement, et qu'ensuite vous le tourniez un peu à droite ou à gauche en lui parlant doucement, de manière à le mettre en mouvement avant qu'il ne sente le poids de sa charge. Mais si vous avez affaire à des chevaux que vous ne conduisez pas vous-même, qui ont été rebutés, abrutis et battus pendant quelque temps, allez à eux; accrochez les rênes à leurs colliers ou à la voiture, de manière qu'ils n'en sentent aucunement l'effet; faites éloigner le conducteur et les spectateurs, s'il y en a, afin qu'ils n'attirent pas l'attention de l'attelage; défaites les panurges, pour que les chevaux puissent baisser la tête s'ils le veulent, et laissez les se rassurer et se calmer pendant quelques minutes. Pendant ce temps,

restez à leurs têtes et caressez les; non-seulement cela les calmera, mais encore les spectateurs croiront que vous faites quelque chose qu'ils ne comprennent pas et ne connaissent pas votre secret.

Quand vous voudrez faire repartir les chevaux, mettez-vous devant eux. Comme il y a rarement plus d'un cheval vraiment rebuté dans un attelage, c'est devant lui que vous vous placerez de préférence; s'il est plus ardent que l'autre, laissez-le appuyer son nez contre votre poitrine, il ira lentement plutôt que de vous renverser. Tournez maintenant avec douceur les chevaux à droite, sans cependant les laisser donner dans le collier avant l'appel de langue; arrêtez-les d'une voix douce; caressez les un peu; puis faites les retourner à gauche, de la même manière. Ils sont maintenant à vous; retournez les à droite, affermissez les dans le collier, et vous pourrez les mener comme vous voudrez.

Il y a un moyen plus rapide de faire partir un cheval rebuté, mais il est moins sûr. Faites-le avancer jusqu'à ce que ses épaules portent dans le collier et que ses traits soient tendus; prenez alors l'un de ses pieds de devant dans votre main, et dites au conducteur de faire partir l'attelage. Le cheval essaiera de marcher; lâchez alors son pied et il ira.

Si vous avez à corriger un cheval qui refuse depuis longtemps de tirer, et chez lequel ce soit devenu une habitude, vous feriez bien de lui consacrer une demi-journée. Mettez-le à côté d'un cheval tranquille; placez les rênes comme à l'ordinaire; attachez les traits et les courroies des harnais de manière que rien ne l'inquiète et ne l'excite. N'accrochez pas les panurges et laissez lui la tête libre; promenez les deux chevaux ensemble pendant quelque temps aussi lentement et aussi tranquillement que possible; arrêtez-vous souvent, approchez vous du cheval que vous voulez corriger et caressez-le. N'ayez pas de fouet et faites tout pour le rassurer. Il apprendra bien vite à avancer dès que vous le lui direz.

Aussitôt qu'il ira bien, attelez-les tous deux à un petit chariot vide que vous placerez de manière à ce qu'il parte facilement. Il serait bien de raccourcir un peu les traits du cheval maître d'école, afin que si cela est nécessaire, il puisse ébranler le chariot la première fois.

Au début, ne faites faire à votre attelage que quelques arpents; observez bien votre cheval, et, s'il donne des signes d'inquiétude et d'animation, arrêtez-le avant qu'il s'arrête de lui-même, caressez-le, puis repartez. Quand vous verrez que tout va bien, faites monter une petite côte à vos chevaux, puis une longue, et chargez peu à peu la voiture. Cette méthode apprendra à tout cheval à tirer franchement.

Tels sont les principaux chapitres du traité sur l'élevage des chevaux, par M. Rarey, que nous soumettons à l'attention des propriétaires de chevaux.

D'après ce système équivalent à celui employé par un M. Pratt à Québec, il y a quelques mois, on doit reconnaître qu'il y a quelque progrès dans le mode d'éducation des chevaux en général, car aujourd'hui la morale à coup de fouet est pour ainsi dire proscrite. Espérons que ce système de la douceur envers les animaux prévaudra. Il faudra cependant beaucoup d'efforts pour y arriver. Cependant, si les sociétés d'agriculture primaient, dans chaque comté, le conducteur le plus doux et le plus patient, on aboutirait plus vite. Certainement, ce serait de l'argent placé à bon intérêt. Nous avons dans plusieurs de nos villes, des sociétés établies pour la protection des animaux. Le dernier rapport de celle de Québec, publié il y a quelques semaines, nous fait augurer favorablement du bien qu'elles sont appelées à

faire. Evidemment, ces institutions qui portent à la bienveillance envers les animaux qui nous rendent service, réagissent de l'homme à l'homme et font beaucoup pour l'adoucissement des cœurs et le bien être en général des sociétés : c'est la morale la plus pure sans cesse appliquée indirectement. Nous voudrions voir ces sociétés pour la protection des animaux, établies dans toutes les paroisses de la Province.

Douceur, patience, bonté, intelligence, fermeté : voilà le secret de dompter les chevaux *méchants*, c'est à dire, de n'avoir pas de chevaux méchants. Ces chevaux n'existent que faits ainsi de la main de l'homme, et encore plus souvent par la *bêtise* de l'homme. Corrigez l'homme de ses vices, le cheval sera corrigé d'avance. Et si le mal est fait, si le cheval a été dépravé par la brutalité de l'homme, c'est à celui-ci à défaire, par des procédés contraires, par une longue patience, par une infatigable douceur, les mauvaises habitudes qu'il a fait prendre à l'animal.

Nécrologie.

Il y a dix huit jours à peine, nous nous préparions à fêter notre Directeur, lorsque tout-à-coup nous nous aperçûmes de la disparition d'un de nos confrères "LUDGER CASGRAIN." Sentant les premières atteintes d'une cruelle maladie, il était allé se réfugier à l'infirmerie. Sa maladie, peu inquiétante d'abord, fit des progrès si rapides et si alarmants, que les ressources de l'art furent impuissantes pour le ramener à la santé, et mardi, le 18 décembre au soir, notre confrère chéri rendit son âme à Dieu.

Dix-sept ans... c'est bien jeune pour mourir! Mais la mort, l'impitoyable mort, ne se plait-elle pas à moissonner les fleurs écloses? Il y a quelques semaines, elle plongeait dans le deuil le jeune séminaire de Chicoutimi. Aujourd'hui c'est le collège de Ste. Anne qui pleure, et à bon droit. Car, de tous ses élèves, Ludger était un des plus accomplis. Sa piété touchante, qui ne s'est démentie un instant dans sa maladie, faisait notre édification. Son aimable caractère faisait qu'il comptait autant d'amis que de confrères. Ses talents solides promettaient au pays un citoyen capable. Ses directeurs et professeurs n'ont qu'une voix pour redire son exactitude à remplir tous ses devoirs, son application au travail.

Oui, cher Ludger, je suis l'écho fidèle de tous ceux qui ont eu le bonheur de vivre avec toi, quand je dis que ton départ pour un monde meilleur a laissé et dans nos rangs et dans nos cœurs un vide bien difficile à combler. Bien souvent nos yeux te chercheront dans nos cercles joyeux; mais bientôt ils se voileront de larmes en revenant à la triste réalité. Nous ne te verrons plus seconder de toutes tes forces, les œuvres de piété et de charité qu'il nous est donné d'exercer dans notre condition. Non, nous ne te verrons plus qu'au Ciel, où tes vertus reçoivent leur récompense. Aux pieds de la Vierge Immaculée, que tu aimas tant, pense à nous, toi que nous n'oublierons jamais.

UN CONFRERE.

Résolutions de la "Société Painchaud," à l'occasion de la mort de LUDGER CASGRAIN, un de ses membres.—Séance du 19 décembre 1877.

10. Proposé par M. George Beaudoin, secondé par MM. Alphonse Hudon et Joseph Pelletier: Que la "Société Painchaud" frappée dans la personne de l'un de ses membres, suspende un instant ses travaux en signe de deuil.—Adopté.

20. Proposé par M. Cyprien Jean, secondé par MM. Charles Cantillon et David Bellanger: Que la "Société Painchaud" a

été grandement affligée, en apprenant la mort de LUDGER CASGRAIN, un de ses plus estimés et le plus digne de l'être.—Adopté.

30. Proposé par M. Couture, secondé par M. Louis Garon: Que le nom de Ludger Casgrain soit inscrit dans le Cahier des Rapports, avec la date de son décès.—Adopté.

40. Proposé par M. Pierre Ouellet, secondé par MM. Frs. Têtu et Alexandre Boucher: Que copie des présentes résolutions soit transmise à la famille du regretté défunt, comme l'expression de la douleur que nous ressentons.—Adopté.

50. Proposé par M. Louis Garon, secondé par MM. Auguste Gagné et George Beaudoin: Que copie des présentes résolutions soit transmise aux journaux.—Adopté.

ARTHUR THIBOUTOTE, Président.
CHS. FRs. ROY, Secrétaire.

L'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne

Nous lisons dans le *Journal d'Agriculture* :

"Nous avons lu avec intérêt le rapport annuel de cette école adressé au Conseil d'Agriculture, qui a été imprimé, et dont on a bien voulu nous faire tenir un exemplaire. Ce rapport indique un progrès réel et constant dans les études théoriques et pratiques qui sont faites dans cette école. Il constate de plus une augmentation considérable dans le nombre d'élèves.

"Nous avons remarqué avec plaisir le magnifique troupeau d'Ayrshires qui a été exhibé par l'Ecole de Ste. Anne, lors de notre dernière Exposition Provinciale.

"C'était sans contredit un des meilleurs, sinon le meilleur troupeau sur les lieux, si l'on se place uniquement sur le terrain de la valeur réelle du type, comme beauté de forme, et production de lait. Les administrateurs de l'Ecole ne s'étaient pas laissés entrainer dans l'erreur, trop générale de nos jours, d'un engraissement factice et même très-dommageable, fait uniquement en vue de l'Exposition, au risque de détruire l'utilité des animaux exposés. Nous craignons que les juges ne se soient laissés tromper par cette grasse factice remarquant chez les animaux primés, car il nous a semblé qu'ils avaient été injustes au sujet des Ayrshires de l'Ecole de Ste. Anne.

L'Ecole exposait également de fort beaux types de la race porcine et un joli cheval. En somme son exposition lui a fait grand honneur.

"Nous espérons que le public saura tenir compte des sacrifices que cette école ne cesse de faire pour se maintenir à la hauteur de sa mission, et que les élèves l'ont, en grand nombre, suivre les cours qui leur sont ouverts gratuitement. Et il est possible qu'on ne puisse trouver une trentaine de fils de cultivateurs, un peu à l'aise, désireux de s'instruire et en état de passer deux années dans cette institution, sans autre frais à payer que leur pension?

"Sinon, comment arriverons-nous à former, en grand nombre, des agronomes instruits et habiles?

"Il y a bien quelques bourses qui paient la pension des élèves, mais elles sont peu nombreuses; cette aide devrait être réservée, ce nous semble, aux élèves plus pauvres, d'un mérite reconnu, et qui sont incapables de subvenir aux frais de leur éducation."

La crapaudine chez le cheval.

Un de nos abonnés nous demande de lui indiquer un remède contre cette maladie.

La *crapaudine* est chez le cheval une maladie de couronne qui a du rapport avec la gale et avec la maladie connue sous le nom de *eaux aux jambes*.

Elle se montre le plus ordinairement sur l'os de la couronne, à un demi-pouce environ au-dessus du sabot, à la partie antérieure tant à la jambe de devant que de celle de derrière. Les poils sont hérissés ou réunis en petits tas, entre lesquels suit une humeur fétide.

L'animal éprouve une si grande démangeaison en cet endroit, qu'il se gratte avec son autre pied, jusqu'à se déchirer la peau. Ces détails s'accordent parfaitement avec ceux qui nous sont fournis par notre abonné, et nous n'hésitons pas à croire que son

cheval est atteint de la crapaudine.

Voici un remède employé par un vétérinaire des Etats-Unis : Prenez un demiard de brandy ; quatre cuillères à soupe d'esprit de térébenthine ; $\frac{1}{2}$ livre de savon de castile, que vous hacherez bien fin, et mêlez le tout dans une bouteille que vous brasserez bien avant de vous en servir. Appliquez le remède deux fois par jour, ayant la précaution de laver auparavant la plaie avec du savon et de l'eau chaude.

Destruction des vers chez le cheval.

En réponse à un de nos abonnés, voici une recette qui nous a été communiquée et qui a été employée avec avantage pour la destruction des vers chez le cheval :

D'abord donnez à votre cheval une nourriture abondante. Donnez lui trois chopines de graine de lin, et répétez la dose tous les dix jours pendant trois fois. Donnez-lui aussi tous les jours, pendant l'espace de quinze jours, un dragme de sulfate de fer en poudre.

Ne vendez pas le meilleur animal de votre troupeau.

Qu'arrive-t il, le plus souvent, dans nos campagnes, lorsqu'un commerçant d'animaux se présente chez un cultivateur ? Il arrive malheureusement que si ce cultivateur a quelques animaux à disposer, il en donne le choix au commerçant, afin d'obtenir par cette vente quelques piastres de plus. Et le cultivateur, sans songer aux conséquences qui en résultent pour l'amélioration de son troupeau à l'avenir, est satisfait de son marché.

Qu'il envisage cette vente au point de vue des profits et de l'amélioration de son troupeau, et il se convaincra qu'il a eu tort de vendre ses plus beaux animaux :

Supposons qu'un cultivateur ait six veaux et qu'il puisse disposer de quelques-uns sans nuire aux besoins de sa ferme. Le commerçant arrive, et désirant acheter, offre le plus haut prix pour ses meilleurs veaux ; le cultivateur qui croit qu'un veau est aussi bon que l'autre pour l'élevage, accepte le marché. Maintenant, quel en sera le résultat ? Le veau de médiocre qualité qui lui reste consommera autant et même plus de fourrages que celui qu'il vient de vendre, outre qu'il lui en coûtera la moitié plus et davantage pour l'élever, que celui qu'il vient de vendre. Supposons que ce cultivateur garde les veaux qui lui restent, il est bien permis de croire que celui qu'il a vendu aurait donné plus tard un quart de plus en lait et en beurre que les autres, sans augmentation de nourriture. Si donc les veaux de chétive apparence lui donnent chacun, au bout de trois ans, 200 livres de beurre par année, la balance en faveur du veau vendu sera donc de 50 livres de beurre par année, soit à peu près dix à douze piastres. Est-il sage de se priver d'un revenu annuel de dix piastres par année, pour n'en recevoir que trois ou quatre ?

Le même cas peut être appliqué à la vente de toutes espèces d'animaux. Au lieu de garder les meilleurs animaux, on vend les plus beaux afin d'obtenir quelques piastres de plus sans tenir compte qu'il y a réellement perte pour le vendeur.

Cultivateurs qui désirez améliorer votre troupeau d'animaux et en même temps enrichir votre bourse, n'adoptez pas une semblable conduite. Choisissez pour l'amélioration de votre troupeau ce qu'il y a de mieux, et vendez les autres pour le prix que vous trouverez, donnez les même plutôt que de les garder de préférence à d'autres moins beaux.

Valeur d'un cheval mort, comme engrais.

Un chimiste français, au moyen d'analyses, a pu se convaincre que trente livres de chair, trente deux livres de sang, soixante et deux livres d'os contiennent autant de substance nutritive que mille livres de bon fumier ; et que la carcasse d'un cheval mort valait plus qu'une tonne de meilleur fumier comme engrais. De là l'utilité de tirer parti de cet engrais. Nous ne voulons pas parler de ces chevaux morts de maladies contagieuses : ces chevaux, au contraire, doivent être enfouis profondément dans la terre et loin des habitations.

La fiente de volaille comme engrais.

Les cultivateurs devraient prendre un soin particulier pour ne pas laisser perdre un engrais aussi précieux.

Nous avons vu des cultivateurs faire une provision assez considérable de ce fumier, en plaçant une planche à environ deux pieds au-dessous de chaque perchoir. Deux fois par semaine ils en enlèvent les fientes qu'ils mettent tout aussitôt dans un baril, pour s'en servir au besoin.

Quels sont ceux qui réussissent le mieux dans l'élevage des animaux ?

Ce sont ceux qui en premier lieu, achètent les meilleures espèces, tant que pour les chevaux, les bêtes à cornes, les moutons, les cochons ou les volailles, sans considération de prix : les meilleures races sont toujours les plus cher. En second lieu ceux qui leur fournissent les meilleures étables, la meilleure nourriture et qui leur accordent les plus grands soins : les cultivateurs qui agissent ainsi réussissent toujours et vendent leurs animaux avec profit. Dans tous les cas les revenus que le cultivateur obtiendra par la vente de ses animaux seront toujours proportionnés aux soins qu'il leur aura accordés. Celui qui trouve qu'une bonne nourriture et des soins attentifs sont trop coûteux, est le cultivateur qui par sa négligence et son manque de calcul gardera des animaux dans un état de malpropreté constante et mesquinera sur la nourriture à donner à ses animaux.

Il arrive que par un temps excessivement froid les chevaux se blessent la langue ou les lèvres par le contact d'un mors de bride gelée : Il faut, pour éviter cet accident, que le conducteur frotte le mors avec ses gants pendant quelques minutes ; le conducteur peut aussi souffler sur le mors de bride pendant quelques minutes avant de le mettre à la bouche du cheval.

Une vache qui donne le double de lait et fournit une double quantité de beurre de plus qu'une autre, vaut le double du prix en ce qu'elle ne consomme pas plus de nourriture et ne requiert pas plus de soins qu'une seule vache de moindre valeur.

Cheval ayant l'habitude de sortir sa langue — Un abonné nous informe qu'il a un cheval ayant pour habitude de sortir sa langue (toujours sur le même côté) lorsqu'il est attelé : ce qu'il ne fait pas lorsqu'il n'a pas le mors de bride à la bouche. — Le moyen d'empêcher ce défaut chez le cheval, est de lui jeter du poivre rouge sur la langue à chaque fois qu'il la sort. Il est facile au conducteur de garder une quantité de poivre rouge dans sa poche pour cet objet. Entourer le mors de bride avec du cuir est encore un moyen que l'on peut employer.

Choses et autres

Un cultivateur volé sur le marché Champlain — Un brave cultivateur de Ste. Louise, comté de l'Islet, s'est fait voler ces jours derniers sur le marché Champlain, à Québec.

Il était parti de sa paroisse pour aller vendre sur le marché une provision de beurre.

Il était installé depuis une heure sur le marché lorsqu'un commerçant se présenta à lui et lui demanda le prix de son beurre ?

Dix louis pour le tout ? reprit l'habitant.

Le commerçant fouilla dans sa poche, et remit à notre cultivateur un billet sur lequel était inscrit le chiffre de \$50.

Le cultivateur remit en conséquence \$10 et la provision de beurre fut livrée au commerçant.

Notre cultivateur, fier de son marché, traversa de suite à l'évis avec l'intention de revenir à Ste. Louise.

Il se présenta donc au guichet du Grand-Tronc pour avoir un billet de passage, et donner à son commis pour le lui changer, les

\$50 qu'on lui avait remis.

Quelle ne fût pas la stupéfaction, la douleur de notre pauvre cultivateur lor-qu'on lui apprit qu'il avait été trompé, que son \$50 n'était rien autre chose que l'un de ces billets d'annonces de M. Gagnon, marchand de St. Roch, imitant il est vrai les billets de banque, mais d'aucune valeur.

Le pauvre cultivateur resta confondu.

Dans l'espace d'une heure, il venait de perdre le fruit de plusieurs mois de travail.

Il resta quelque temps à la station et fondit en larmes.

Il n'avait pas même le sou pour retourner chez lui.

Qu'allait dire sa famille, sa femme, ses enfants, eux qui attendaient après cette faible ressource, une cinquantaine de piastres, pour faire certaines dépenses nécessaires à la maison.

Notre brave habitant en prit cependant son parti. Il courut chez un ami qui consentit à lui prêter la somme nécessaire pour revenir à Ste. Louise.

Nous souhaitons de tout notre cœur que la police puisse mettre la main sur ce commerçant malhonnête qui a ainsi cruellement abusé de l'ignorance d'un pauvre et honnête cultivateur.

Tant qu'au faux billet de \$50, les autorités devraient défendre qu'on imitât les billets de banque de quelque manière que ce fût.

On éviterait bien des fraudes, et on n'exposerait point ceux qui ne savent ni lire ni écrire à être dupés de la façon que nous venons de raconter.—*Le Nouvelliste de Québec.*

Bonne récolte.—Nous lisons dans la *Gazette de Sorel* que M. Adolphe Grenier, cultivateur à St. Sévère, comté de St. Maurice, a obtenu dans l'espace d'un arpent et trois quarts, la récolte suivante:

Blé	5 minots.....	\$10,00
Orge	14 ".....	11 00
Blé d'inde	13 ".....	18 00
Patates	45 ".....	18 00
Oignons	5 ".....	2 50
Fèves	1 ".....	1 60
B. treraves	20 ".....	3 00
Tabac	60 livres.....	6.00
Foin	50 bottes.....	4 00
		<hr/>
		\$69.10

UN CULTIVATEUR.

RECETTES

Poudre de condition pour les chevaux et les bêtes à cornes

M. H. S. Robinson, de l'Oasis, Wisconsin, communique au *Wisconsin Farmer* la recette suivante pour *poudre de condition*:

Deux onces de résine; de x onces de salpêtre; deux onces d'antimoine (noire meilleure); deux onces de soufre; deux onces de saleratis; deux onces de gingembre; une once de couperose.

Donnez à l'animal une cuillère à soupe une fois par jour pendant trois jours. Après une interruption de deux ou trois jours donnez de nouveau, et ainsi de suite jusqu'à ce que vous ayez donné à l'animal malade neuf doses, ou plus s'il est besoin. Ce remède doit être employé le printemps et l'automne, ou en tout temps lorsque vous vous apercevrez qu'un animal est malade.

Destruction des punaises

Voici un nouveau procédé fort simple, dit-on, pour la destruction des punaises: Il consiste dans l'attraction que la plante appelée vulgairement *Passerage*, exerce sur ces insectes. Un herboriste a déposé quelques-unes de ces plantes dans une de ses chambres infestées de parasites; au bout de 7 à 8 jours, des milliers de punaises couvraient les feuilles du passerage qui ressemblaient ainsi à des branches de cornil. Presque tous les insectes étaient morts et ceux qui vivaient encore se trouvaient dans un tel état de torpeur qu'on pût les jeter au feu sans qu'un seul parvint à s'échapper.



AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, 26 Novembre 1877.

Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le 4e jour de janvier prochain.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblée Législative.



PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande) dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Conseil Législatif,

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

A LA

GAZETTE DES CAMPAGNES

Le prix d'abonnement est de une piastre par an. L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, et on ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné, par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la *Gazette* au Bureau de Poste.

Tout ce qui concerne l'administration et la rédaction doit être adressé à

FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.